

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mil vingt-deux le **Mardi 8 Novembre, à 18 heures 15 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers :	11	En exercice :	11
Présents :	10	Votants :	11

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, ESCAPOULADE Alain, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier, TRINEL Alexandre.

Absents : CROUZET Valérie (procuration à Mme ANDRIES Corinne)

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

Objet : ADHESION AU SYDED DU LOT POUR L'ASSISTANCE AU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

VU les articles L2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du SYDED du Lot, notamment l'article 7.1.2,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sa compétence Eau potable, le SYDED propose notamment **une mission d'assistance au service public de l'eau potable**. Celle-ci prévoit, outre l'animation et la coordination de l'action des collectivités distributrices d'eau, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de projets (extensions pour de nouvelles habitations, renouvellement et/ou renforcement de réseaux, des études de diagnostic, des programmes pluriannuels de travaux ...), mais aussi, l'assistance à la gestion des services publics d'eau potable qui leur permet de bénéficier d'un accompagnement technique, administratif, juridique et financier pour la passation et le suivi d'exécution de leurs contrats de prestation de service et de délégation de service public (RPQS...).

Monsieur Le Maire rappelle que cette mission est soumise à participation, en fonction du service rendu, tel que prévu dans les tarifs Eau potable.

Il ajoute que dans la mesure où elle adhère à cette compétence, la commune doit également procéder à la désignation de représentants qui siégeront au sein du Collège « Eau potable » à savoir un délégué titulaire et son suppléant par tranche entamée de 2 500 abonnés soit un titulaire et autant de suppléant pour la commune.

Suite à cette présentation, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de débattre de l'intérêt d'adhérer au SYDED pour cette compétence et demande aux personnes intéressées de faire acte de candidature. Monsieur Constant Jean-Michel et Madame Foucher Jocelyne se déclarent candidats au poste de titulaire et de suppléante. Il convient donc de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour (2 abstentions) d'adhérer au SYDED du Lot à compter du 1 décembre 2022 pour l'assistance au service public de l'eau potable et désigne :

- Monsieur Constant Jean-Michel, comme délégué titulaire,
- Madame Foucher Jocelyne, comme délégué suppléant.

Votants : 11 Abstention : 2 Messieurs Escapoulade et Laumailé Contre : 0
Pour : 9

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602583-20221117-202244-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022